

FINANCEMENT DES FORMATIONS LONGUES



Vous travaillez ou souhaitez travailler dans le secteur de la Pêche. Ce document est destiné à vous faire connaître les possibilités de financement de votre projet de formation au regard de votre situation personnelle.

(intervention sur les coûts pédagogiques et participation sur la rémunération)

VOUS ÊTES	QUI PEUT FINANCER VOTRE FORMATION ?	CONDITIONS PARTICULIÈRES ET CONTACTS	A QUI S'ADRESSER POUR S'INSCRIRE EN FORMATION ?
En recherche d'emploi sans emploi - Sorti de formation initiale depuis + de 9 mois, - N'ayant pas bénéficié d'une prise en charge régionale sur des coûts de formations sur les 12 derniers mois	La Région Normandie	La Région prend en charge vos coûts de formation dans le cadre de son programme régional de formation et dans la limite du nombre de places de formation qu'elle fixe annuellement notamment sur les formations visant les métiers de Matelot et de Mécanicien (250KW). Dans le cadre de son programme « Une formation, un Emploi », la Région peut également prendre en charge votre coût de formation si un employeur s'engage à vous embaucher pour une durée de 6 mois minimum dès la sortie de formation pour un métier non couvert par son offre de formation conventionnelle <i>Si vous n'êtes pas bénéficiaire de l'ARE, la Région vous verse une rémunération.</i> plus d'infos sur : parcours-metier.normandie.fr 0 800 05 00 00 Service à appel gratuit	Aux centres de formation dispensant les formations : Lycée Professionnel Maritime et Aquacole Daniel Rigolet (Cherbourg) Tél : 02 33 88 57 10 Lycée professionnel maritime Anita Conti (Fécamp) Tél : 02 35 10 45 30
Salarié du secteur privé (CDI, CCD, Intérimaire, intermittent)	Transitions Pro et/ou OCAPIAT	Que vous soyez issu du secteur professionnel de la pêche ou en reconversion professionnelle, Transitions Pro et/ou OCAPIAT, sous condition d'éligibilité et des modalités de prise en charge, peuvent financer (totalement ou partiellement) votre projet de formation, à savoir : intervention sur les coûts pédagogiques et participation sur la rémunération durant la formation Transitions Pro 02.31.46.26.46 OCAPIAT : 02.98.97.26.52	

En tant que salarié, pour les formations courtes, n'hésitez pas à contacter OCAPIAT (02.98.97.26.52) ou possibilité de mobiliser le [Compte Personnel de Formation \(CPF\)](#)